



Ville de L'Isle-Adam

# Mariage civil

*Livret des futurs époux*

## CONSTITUTION DU DOSSIER

L'officier de l'Etat Civil appelé à célébrer votre mariage doit s'assurer que les conditions de fond et de forme prévues par la loi sont remplies. Pour cela, un certain nombre de documents sont nécessaires ; dûment remplis, ils devront être déposés à la mairie de L'Isle-Adam.

Le dépôt du dossier se fait sur rendez-vous le samedi.  
Pour cela contacter le service Etat Civil – Mariages au 01 34 08 19 16 ou 01 34 08 19 13.  
Les autres jours aux heures d'ouverture des bureaux.

Le dépôt a lieu **moins de 3 mois avant la date** de la cérémonie et **au minimum 1 mois avant**.

Le dossier doit être **COMPLET** et déposé conjointement par les **DEUX** futurs époux.

Fournir les **originaux** et les copies des pièces demandées.

Dans le cadre du contrôle de la validité des mariages, l'officier de l'Etat Civil procède à l'audition des deux futurs époux. L'officier de l'état civil peut également, s'il l'estime nécessaire, demander à s'entretenir séparément avec l'un ou l'autre des futurs époux. (loi N°2006-1376 du 14 novembre 2006).

# LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

## ACTE DE NAISSANCE

Produire la **copie intégrale** de l'acte de naissance des futurs époux datée de moins de 3 mois à la date du mariage, comportant les mentions marginales obligatoires : mariage, divorce, PACS et dissolution.

## JUSTIFICATIFS ET ATTESTATION DE DOMICILE

Produire l'original et la photocopie d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois. Remplir la fiche «attestation sur l'honneur de domicile».

2 preuves de domicile au nom de chacun des deux futurs époux.

Seules les pièces de la liste ci-dessous sont admises :

- Quittance de loyer et bail locatif
- Quittance EDF et contrat
- Quittance GDF et contrat
- Impôt sur le revenu et bulletin de salaire
- Taxe de séjour (ville touristique)
- Facture de téléphone fixe et contrat (pas de portable)
- Titre de propriété et taxe d'habitation
- Contrat de logement de fonction et taxe d'habitation
- Factures d'assurances et contrat
- Carte d'électeur et facture récente
- Carnet de circulation (seulement pour la résidence)
- Adresse administrative (soumise au JO par décret)
- Pli d'huissier de moins de 3 mois.
- Remplir la fiche « *attestation sur l'honneur de domicile* ».

## ATTESTATION DE RÉSIDENCE

La résidence doit être d'au moins 1 mois avant le mariage. Si les parents de l'un des futurs mariés sont domiciliés à L'Isle-Adam, les futurs époux peuvent s'y marier en produisant une photocopie d'une preuve de domicile des parents.

- Facture d'hôtel
- Facture de camping
- Facture de la capitainerie pour le port

**UNE ATTESTATION D'HÉBERGEMENT N'EST PAS VALIDE POUR LE DOSSIER DE MARIAGE.**

# LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE

## PIÈCES D'IDENTITÉ

Présenter l'original et la photocopie de la pièce d'identité des deux futurs époux.

- Carte nationale d'identité
- Passeport

## CONTRAT DE MARIAGE

Produire le certificat du notaire au plus tard 15 jours avant le mariage.

## LIVRET DE FAMILLE

Fournir le livret de famille si vous avez des enfants communs avant le mariage.

## TÉMOINS

La Loi exige la présence d'au moins 2 témoins majeurs. Les futurs époux peuvent avoir jusqu'à 4 témoins. Pour chacun de ces témoins, fournir une copie claire et nette de la pièce d'identité. (Carte d'identité ou passeport). La fiche « déclaration du témoin » doit être remplie par le témoins lui-même.

## ATTESTATION INDIVIDUELLE POUR CHACUN DES DEUX FUTURS ÉPOUX

### FUTUR(E)(S)(ES) DE NATIONALITÉ ÉTRANGÈRE

Se rapprocher du service Etat Civil pour les pièces officielles selon le pays d'origine. Voir annexe concernant les documents étrangers.

## CAS PARTICULIERS

- En cas de veuvage : fournir l'acte de décès du précédent conjoint
- En cas de divorce : fournir une copie de l'acte de naissance avec inscription du divorce stipulé en marge.

## AIDE MÉMOIRE

Documents	FUTUR ÉPOUX	FUTURE ÉPOUSE
Acte de naissance		
Attestation sur l'honneur de domicile		
Justificatifs de domicile (x2)		
Pièces d'identité des époux		
Contrat de mariage		
Livret de famille si enfant communs avant le mariage		
Attestation individuelle des témoins		
Copie pièces d'identités des témoins		
Attestation commune		
Dossier pour les conjoints de nationalité étrangère ou cas particuliers ( <i>veuvage, mineurs, divorce</i> )		
Charte de convivialité		



# ATTESTATION INDIVIDUELLE

## DU OU DE LA FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

Partie I

Nom .....

*En majuscules*

Prénoms .....

*Dans l'ordre de l'état civil*

Profession .....

Employeur .....

Commune de naissance .....

Département (code postal) .....

Date de naissance .....

Nationalité .....

### DOMICILE

*(le mariage est célébré dans la commune où l'un des futurs époux a son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de publication prévue par la Loi, article 74 du Code Civil) ou si les parents y sont domiciliés.*

Commune .....

Département .....

N° et rue .....

Justificatif (2 exemplaires) .....

### RÉSIDENCE ACTUELLE

Commune .....

Département .....

N° et rue .....

Justificatif (2 exemplaires) .....

Date de début de la résidence actuelle .....

Justificatif (2 exemplaires) .....

Paraph



# ATTESTATION INDIVIDUELLE

## DU OU DE LA FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

Partie 2

### SITUATION FAMILIALE

Célibataire

Veuf

Divorcé

Nom et prénom du précédent conjoint.....

Date du veuvage ou du divorce .....

	Votre père	Votre mère
Nom		
Prénom		
Profession <i>(suivi de retraité s'il y a lieu)</i>		
Domicile : Adresse complète		
En cas de décès <i>préciser la date</i>		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document «Attestation individuelle de l'époux» (partie 1 et 2).

Fait à .....

Le .....

Signature de l'époux(se) :



# ATTESTATION INDIVIDUELLE

## DU OU DE LA FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

Partie I

Nom .....

*En majuscules*

Prénoms .....

*Dans l'ordre de l'état civil*

Profession .....

Employeur .....

Commune de naissance .....

Département (code postal) .....

Date de naissance .....

Nationalité .....

### DOMICILE

*(le mariage est célébré dans la commune où l'un des futurs époux a son domicile ou sa résidence établie par un mois au moins d'habitation continue à la date de publication prévue par la Loi, article 74 du Code Civil) ou si les parents y sont domiciliés.*

Commune .....

Département .....

N° et rue .....

Justificatif (2 exemplaires) .....

### RÉSIDENCE ACTUELLE

Commune .....

Département .....

N° et rue .....

Justificatif (2 exemplaires) .....

Date de début de la résidence actuelle .....

Justificatif (2 exemplaires) .....

Paraph





# ATTESTATION INDIVIDUELLE

## DU OU DE LA FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

Partie 2

### SITUATION FAMILIALE

Célibataire

Veuf

Divorcé

Nom et prénom du précédent conjoint.....

Date du veuvage ou du divorce .....

	Votre père	Votre mère
Nom		
Prénom		
Profession <i>(suivi de retraité s'il y a lieu)</i>		
Domicile : Adresse complète		
En cas de décès <i>préciser la date</i>		

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document «Attestation individuelle de l'époux» (partie 1 et 2).

Fait à .....

Le .....

Signature de l'époux(se) :



# ATTESTATION COMMUNE

Contrat de mariage

Oui

Non

## ENFANTS COMMUNS

Filiation établie à l'égard de chacun des futurs époux

	Prénom	Nom
Premier enfant		
Deuxième enfant		
Troisième enfant		

Les futurs époux ont-ils un lien de parenté entre eux ?

Oui

Non

Si oui, lequel ? .....

Les futurs époux font-ils l'objet d'une curatelle ou d'une tutelle ?

Oui

Non

## AUTRES RENSEIGNEMENTS

Désirez-vous la publication gratuite de votre mariage dans la presse locale après la cérémonie ?

Oui

Non

Y aura-t-il un mariage religieux ?

Oui

Non

Désirez-vous que l'échange des anneaux ait lieu dans la salle des mariages ?

Oui

Non

Pouvez-vous indiquer, approximativement, le nombre de personnes invitées au mariage civil ? .....

Numéros de téléphone où vous pouvez être contactés en cas de nécessité :

Futur époux : domicile ..... autres numéros .....

Future épouse : domicile ..... autres numéros .....

Quel sera votre domicile après le mariage ? .....

.....

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document

A ..... le .....

Signature du futur époux(se)

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur l'ensemble de ce document

A ..... le .....

Signature du futur époux(se)



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

## DE DOMICILE DU OU DE LA FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

(Articles 361 de l'IGREC, 74, 165, 166, et 191 du C.c) Circulaire CIV109/05 du 2 mai 2005 relative à la lutte contre les mariages simulés ou arrangés.

Je soussigné.....

*Nom (en majuscules) et prénoms*

Né le ..... à.....

*Date*

*Commune et Départements*

Atteste sur l'honneur que je suis domicilié à .....

.....  
.....

*Adresse complète*

Depuis le .....

Ou / et résident à .....

.....  
.....

*Adresse complète*

Depuis le .....

Fait à .....

Le .....

Signature :

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.



# ATTESTATION SUR L'HONNEUR

## DE DOMICILE DU OU DE LA FUTUR(E) ÉPOUX(SE)

(Articles 361 de l'IGREC, 74, 165, 166, et 191 du C.c) Circulaire CIV109/05 du 2 mai 2005 relative à la lutte contre les mariages simulés ou arrangés.

Je soussigné.....

*Nom (en majuscules) et prénoms*

Né le ..... à.....

*Date*

*Commune et Départements*

Atteste sur l'honneur que je suis domicilié à .....

.....  
.....  
.....

*Adresse complète*

Depuis le .....

Ou / et résident à .....

.....  
.....

*Adresse complète*

Depuis le .....

Fait à .....

Le .....

Signature :

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.



# DÉCLARATION

## DU TÉMOIN DU MARIAGE

(Articles 92 de l'IGREC, 37 et 75 du C.c)

Je soussigné(e)

Nom .....

Prénom.....

*(Suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées)*

Né(e) le .....

*Commune, département, pays*

Atteste sur l'honneur que je suis domicilié(e) à .....

.....

.....

.....

*Adresse complète*

Et exerce la profession de .....

Fait à .....

Le .....

Signature :

(joindre une photocopie nette d'une pièce d'identité)

**Note : Avant la cérémonie, il est *obligatoire de vous identifier auprès de l'officier de l'Etat Civil, muni d'une pièce d'identité.***

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.



# DÉCLARATION

## DU TÉMOIN DU MARIAGE

(Articles 92 de l'IGREC, 37 et 75 du C.c)

Je soussigné(e)

Nom .....

Prénom.....

*(Suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées)*

Né(e) le .....

*Commune, département, pays*

Atteste sur l'honneur que je suis domicilié(e) à .....

.....

.....

.....

*Adresse complète*

Et exerce la profession de .....

Fait à .....

Le .....

Signature :

(joindre une photocopie nette d'une pièce d'identité)

**Note : Avant la cérémonie, il est *obligatoire de vous identifier auprès de l'officier de l'Etat Civil, muni(e) d'une pièce d'identité.***

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.



# DÉCLARATION

## DU TÉMOIN DU MARIAGE

(Articles 92 de l'IGREC, 37 et 75 du C.c)

Je soussigné(e)

Nom .....

Prénom.....

*(Suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées)*

Né(e) le .....

*Commune, département, pays*

Atteste sur l'honneur que je suis domicilié(e) à .....

.....  
.....  
.....

*Adresse complète*

Et exerce la profession de .....

Fait à .....

Le .....

Signature :

(joindre une photocopie nette d'une pièce d'identité)

**Note : Avant la cérémonie, il est *obligatoire de vous identifier auprès de l'officier de l'Etat Civil, muni(e) d'une pièce d'identité.***

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.



# DÉCLARATION

## DU TÉMOIN DU MARIAGE

(Articles 92 de l'IGREC, 37 et 75 du C.c)

Je soussigné(e)

Nom .....

Prénom.....

*(Suivi du nom d'épouse pour les femmes mariées)*

Né(e) le .....

*Commune, département, pays*

Atteste sur l'honneur que je suis domicilié(e) à .....

.....

.....

.....

*Adresse complète*

Et exerce la profession de .....

Fait à .....

Le .....

Signature :

(joindre une photocopie nette d'une pièce d'identité)

**Note : Avant la cérémonie, il est *obligatoire de vous identifier auprès de l'officier de l'Etat Civil, muni(e) d'une pièce d'identité.***

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45 000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor public ou au patrimoine d'autrui.



# Mariage civil

## Charte de convivialité

**Vous avez décidé de vous unir prochainement à L'Isle-Adam. Votre mariage se doit d'être un grand moment de bonheur dans le respect des lieux et de la tranquillité publique. Ainsi, la cérémonie comporte un certain nombre de règles, civilité et protocole dont nous vous demandons de prendre connaissance.**

### ACCÈS STATIONNEMENT

Sauf cas exceptionnel, les cérémonies de mariage se déroulent à l'Hôtel de Ville situé 45 Grande Rue.

L'accès de l'Hôtel de Ville aux personnes à mobilité réduite est possible par la rampe située à l'arrière du bâtiment.

Merci d'informer, le cas échéant, le service de l'état civil lors du dépôt de votre dossier.

De nombreux parkings sont à votre disposition au centre ville et permettent un stationnement gratuit pendant 1 heure ou plus. Le stationnement en dehors des places prévues à cet effet, est strictement interdit.

### DÉROULEMENT DE LA CÉRÉMONIE

Les futurs mariés et leurs témoins doivent se présenter **15 minutes** avant l'horaire déterminé lors du dépôt du dossier. Tout retard pourra donc entraîner le report du mariage en fin de journée, voire un report à une date ultérieure. La ville de L'Isle-Adam ne pourra être tenue pour responsable des éventuelles conséquences liées au décalage ou au report de la cérémonie.

L'énoncé des textes officiels, le discours de l'officier d'état-civil et l'échange des consentements doivent pouvoir être entendus distinctement et ne doivent pas être perturbés par des manifestations bruyantes.

Le principe de neutralité doit être respecté. Le déploiement de drapeaux ou banderoles est strictement interdit à l'intérieur de l'Hôtel de Ville, sur le bâtiment et sur le parvis.

Les photographies et les vidéos sont autorisées dans la salle des mariages (à l'exclusion des documents officiels). Elles doivent se faire avec parcimonie afin de ne pas gêner le déroulement des cérémonies suivantes.

## FIN DE LA CÉRÉMONIE ET CORTÈGE

Les mariés ne peuvent s'attarder dans la salle des mariages une fois la célébration terminée et doivent libérer l'accès pour les futurs époux suivants. De même, ils ne pourront entraver l'entrée de l'Hôtel de Ville.

Le jet de riz et de pétales naturels sont autorisés à l'extérieur de l'Hôtel de Ville. Les pétales en papier ne sont pas permis.

Les nombreux parcs de la Ville sont à votre disposition pour y réaliser des photographies, dans le respect du règlement communal des parcs et espaces publics.

Le cortège automobile qui traverse la ville de L'Isle-Adam, doit se dérouler dans le respect du Code de la route, des riverains, piétons et usagers du domaine public. Ainsi l'obstruction de la circulation est strictement interdite. Veillez à respecter les places de stationnement autorisées. L'usage de klaxons, cornes de brumes, pétards, fumigènes ou tout autre débordement ou bruit excessif sont interdits.

## ENGAGEMENT DES FUTURS MARIÉS

Les futurs mariés s'engagent en signant cette charte à mettre en œuvre la présente charte et à informer leur famille et leurs convives des engagements qu'ils ont pris pour que la célébration de leur mariage se déroule dans le respect des lois et règlements français, des normes de sécurité, des règles de civilité et des principes de neutralité.

*(Tout manquement à ces engagements, s'il constitue un trouble à l'ordre public, pourra entraîner une suspension de la cérémonie et sera sanctionné sur le fondement des articles L.2122-24 et L. 2212-2 du Code Général des Collectivités territoriales. Les futurs époux en assumeront les conséquences administratives et financières).*

**Le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal de L'Isle-Adam  
souhaitent aux futurs époux une très belle cérémonie  
et beaucoup de bonheur.**

Noms et prénoms des futurs époux : .....

Date du mariage et heure prévue : .....

Date : .....

Signatures des futurs mariés précédées de la mention «*lu et approuvé*» :